

BARÈME SERVANT A ETABLIR UNE TARIFICATION POUR UN CONTRAT DE SYNDIC

1. Nombre de lots principaux

De 3 à 15 lots	2 250 € TTC
De 16 à 25 lots	3 750 € TTC
De 26 à 50 lots	7 500 € TTC
De 51 à 75 lots	11 250 € TTC
De 76 à 100 lots	15 000 € TTC

L'honoraire par lot étant de 150 € TTC, vous pouvez calculer l'honoraire dans les fourchettes indiquées.

2. Nombre de caves dans l'immeuble

Ils sont gratuits.

3. Nombre de parkings

De 3 à 15 parkings	750 € TTC
De 16 à 25 parkings	850 € TTC
De 26 à 50 parkings	1 300 € TTC
De 51 à 75 parkings	2 400 € TTC
De 76 à 100 parkings	2 700 € TTC

L'honoraire par lot étant de 50 euros TTC, vous pouvez calculer l'honoraire de la fourchette indiquée.

4. Assemblée Générale et Conseils Syndicaux annuels

De 3 à 15 lots	450 € TTC
De 16 à 25 lots	750 € TTC
De 26 à 50 lots	1 500 € TTC
De 51 à 75 lots	2 250 € TTC
De 76 à 100 lots	3 000 € TTC

L'honoraire par lot étant de 30 euros TTC, vous pouvez calculer l'honoraire dans la fourchette indiquée.

5. Assemblée Générale et Conseils Syndicaux supplémentaires

De 3 à 15 lots	450 € TTC
De 16 à 25 lots	750 € TTC
De 26 à 50 lots	1 500 € TTC
De 51 à 75 lots	2 250 € TTC
De 76 à 100 lots	3 000 € TTC

L'honoraire par lot étant de 30 euros TTC, vous pouvez calculer l'honoraire dans la fourchette indiquée.